

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **Ninian**

Station de qualité : **04197600**

Bréhaut

Cours d'eau : **Ninian**

Superficie du territoire d'action : 342 km²

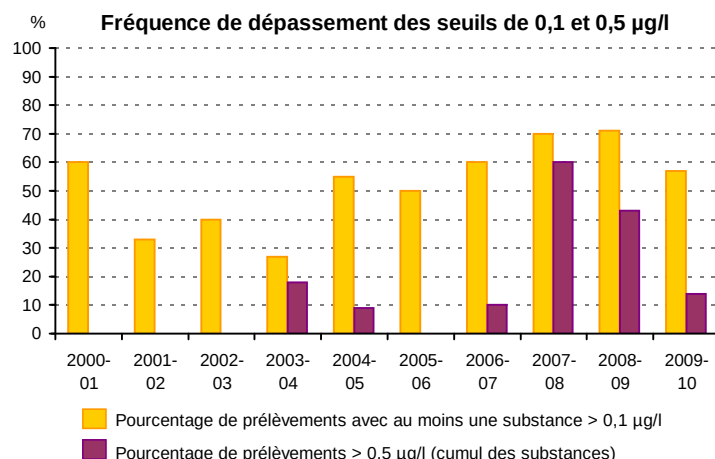
Superficie du bv du cours d'eau : 714 km²

Superficie du bv de la station : 314 km²

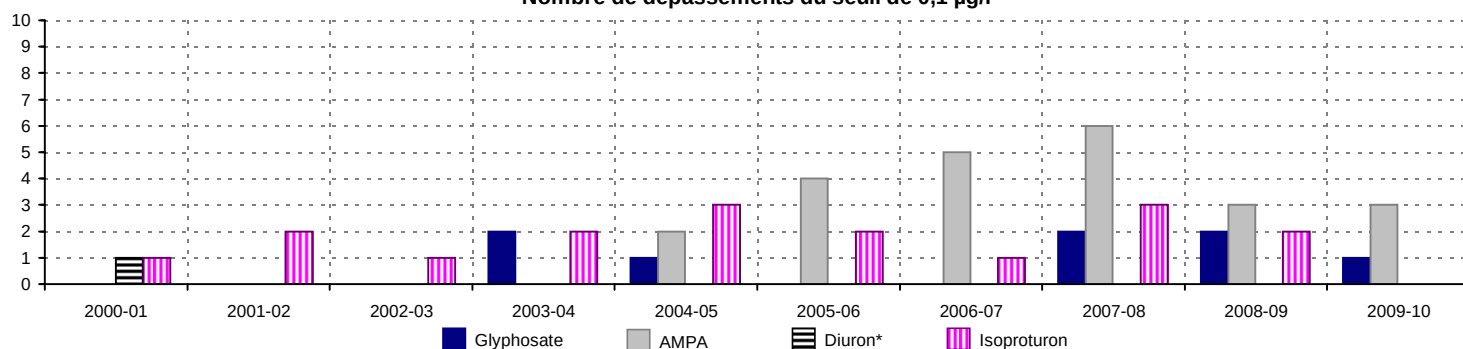
Sources de données : Association Yvel-Hyvet

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	4	4	3	4	5	4	4	4	25	25
Nb total de substances quantifiées	3	2	2	3	4	2	3	3	15	5
Nb de prélèvements	5	6	5	11	11	10	10	10	7	7
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	3	2	2	3	6	5	6	7	5	4
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	0	0	0	2	1	0	1	6	3	1
Concentration cumulée maximale (µg/l)	0,17	0,39	0,49	0,78	0,75	0,37	0,69	3,57	1,53	0,75
Nb de substances cumulées	1	1	1	2	2	1	2	2	8	2



Nombre de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	30	26	20	3,5
Isoproturon	56	23	17	0,7
Glyphosate	38	16	7	0,62
Acétochlore	3	3	1	0,35
Atrazine*	19	4	3	0,17
Bentazone	6	2	2	0,17
Diuron*	34	2	1	0,16
Métolachlore*	3	3	2	0,15
Diméthénamide	3	2	1	0,12
Dicamba	3	1		0,1

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
Glyphosate	5	3	1	0,66
AMPA	5	4	3	0,39
Bentazone	5	1	1	0,11
Diméthénamide	2	1		0,03
Métolachlore*	2	1		0,02

• Si le nombre de prélèvements réalisés par année hydrologique a quelque peu diminué depuis 2008-2009, la diversité des substances recherchées est plus importante (25 substances contre 3 à 5 les années précédentes), ce qui permet de mieux apprécier la contamination du bassin versant par les pesticides.

• Alors que très peu de prélèvements dépassaient le seuil de 0,5 µg/l en concentrations cumulées jusqu'en 2006-2007, la situation s'est dégradée en 2007-2008 avec 60 % des prélèvements concernés. Le pourcentage annuel a ensuite diminué pour atteindre 14 % en 2009-2010 (soit 1 seul prélèvement). La plus forte concentration cumulée atteinte cette dernière année hydrologique est 0,75 µg/l en novembre 2009 pour seulement 2 substances cumulées. Le pourcentage annuel de prélèvements dont au moins une substance dépasse le seuil de 0,1 µg/l reste compris entre 50 et 70 % depuis 2004-2005. Sa valeur est de 57 % en 2009-2010.

• 5 substances différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2009-2010, avec un maximum de 5 dans un même échantillon en juin.

• Glyphosate / AMPA (produit de dégradation du glyphosate) : Ces substances sont recherchées à la même fréquence depuis 2004-2005 (5 à 6 fois par an). Quelques concentrations en glyphosate ont dépassé le seuil de 0,1 µg/l chaque année, hormis en 2005-2006 et 2006-2007. Un tel dépassement a été observé 1 fois en 2009-2010 avec la mesure d'une concentration de 0,66 µg/l en novembre. Cette valeur constitue le maximum atteint au cours du suivi. Pour l'AMPA, les dépassements du seuil de 0,1 µg/l ont augmenté de façon continue entre 2004-2005 et 2007-2008, pour concerner la totalité des analyses cette dernière année. Depuis, environ la moitié des concentrations excède ce seuil chaque année. La plus forte concentration mesurée en 2009-2010 est 0,39 µg/l en octobre alors que le maximum sur l'ensemble du suivi s'élève à 3,5 µg/l en mai 2008.

• Diuron* : Bien qu'elle soit toujours recherchée, cette substance n'est plus quantifiée depuis 2004-2005. La plus forte concentration mesurée est 0,16 µg/l en mai 2001.

• Isoproturon : Alors que cette substance était quantifiée les années précédentes, souvent à plus de 0,1 µg/l, elle n'a pas été en 2009-2010. La concentration maximale sur la période a été mesurée en mars 2009 avec 0,7 µg/l.

• 1 seule autre substance a été quantifiée à plus de 0,1 µg/l au cours de l'année hydrologique 2009-2010. Il s'agit du bentazone, un herbicide sélectif, avec une concentration de 0,11 µg/l mesurée en juin.

2 autres substances ont été quantifiées en deçà du seuil de 0,1 µg/l : le diméthénamide et le métolachlore*, qui sont tous deux des herbicides sélectifs du maïs.

• La contamination du bassin versant du Ninian par les pesticides peut être qualifiée de modérée à préoccupante au vu des concentrations mesurées.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage